

COMITE DIRECTEUR

Réunion : électronique du lundi 11 mai 2020.

Présidence : M. PRUDHON

Présents : MM. BITON - CAMPENET - CLAUDE – DEBARLE - DROIT –
ENCARNACAO - GIBOULET - LEMERCIER - MALIVERNAY –
MASSON - MOINE – PRETOT – TRIFIGNY – VARENNES.

Invité : M. COUTOT (Président de la CDA)

Participe : M. TAVERDET (Directeur Administratif).

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, il a été décidé la tenue de la réunion en configuration électronique.

I) Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 3 mars 2020.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

II) Informations vie du district/dossiers en cours par le Président.

Informations « vie du district » :

- Commission des arbitres :

Compte-tenu de la situation exceptionnelle actuelle, la date des renouvellements des licences d'arbitres sera décalée.

La date du 31 août 2020 pourrait être retenue, mais à confirmer.

Les modalités d'application du statut de l'arbitrage seront adaptées, dès lors que la saison n'aura pas eu sa durée normale.

Compte-tenu de ces dispositions, il est retenu le principe d'adresser les dossiers de renouvellements de la saison 2020/2021 des arbitres de District vers la mi-mai 2020, ce qui permettra à celles/ceux le souhaitant d'aller consulter leur médecin traitant pour obtenir leur certificat, et de renvoyer leur renouvellement au district afin que le service administratif puisse le traiter.

Les modalités administratives seront précisées sur la circulaire adressée à l'ensemble des arbitres de notre District.

Il est rappelé aux arbitres que le retour des dossiers est souhaité au plus tôt possible, ceci en lien avec les premières désignations à réaliser pour la saison 2020/2021.

- Factures matches aller saison 2019/2020 :

Les factures clubs matches aller saison 2019/2020 ont été adressées par courriel le 12 mars 2020 à l'ensemble des clubs conformément à la procédure financière/facture clubs.

La date de retour du règlement était fixée au 15 avril 2020.

Compte tenu de la décision de l'arrêt des compétitions à la date du 13/03/2020, ne permettant pas d'appliquer les dispositions financières prévues/retrait de point par match, et devant le caractère exceptionnel de la situation, n'ayant pas pu permettre aux clubs d'organiser certaines manifestations génératrices de ressources, le bureau du District en date du 21 avril 2020 a décidé les dispositions suivantes :

- La date limite de paiement du règlement total de la facture des matches aller 19/20 est fixée au 15 juin 2020.
- A défaut de réception de la totalité de la somme due sur le compte du District le 15 juin 2020, (ce qui implique des envois de chèques par courrier suffisamment à l'avance permettant le crédit effectué à la date du 15 juin 2020), la ou les équipes du club ne pourront pas s'engager dans les compétitions seniors et jeunes de la saison 2020/2021 (NB : la date du 15 juin devant être également la date limite des engagements de la saison 20/21).

Par ailleurs, concernant les factures des matches retour de la saison 2019/2020, une réflexion est à mener en lien avec l'arrêt des compétitions à la date du 13 mars 2020.

Informations sur les « dossiers en cours »

- Informations Groupements équipes de jeunes saison 2019/2020 + 2020/2021 :

Un courriel a été adressé le 30 avril dernier à l'ensemble des clubs concernés par un groupement d'équipes de jeunes pour la saison 2019/20.

Les documents administratifs sont à adresser au secrétariat du District pour le 31 mai au plus tard.

Ce dossier sera repris lors du prochain Comité Directeur.

Rappel : groupements en activité lors de la saison 2019/20 :

Groupement CC Villersexel (Athesans/Gouhenans – Villersexel/Esprels)

Groupement Frotey Colombe (Colombe + Frotey Vesoul)

Groupement Larians Rougemont (Larians + Rougemont Concorde)

Groupement Mille Etangs (Melisey/St Barthélémy + Servance/Ternuay)

Groupement Pays Riolais (Perrouse + Rioz/Etuz/Cussey)

Groupement Val Semouse (Aillevillers + Fontaine)

Groupement Espérance 2 Vels (Arc Gray, Autrey, Fc 2 Vels)

Par ailleurs, il est également rappelé que les clubs désirant créer un groupement d'équipes de jeunes doivent informer le secrétariat du District dans les meilleurs délais, afin de constituer un dossier.

- Dossiers affiliation nouveaux clubs saison 2020/2021 :

Pas dossier réceptionné à ce jour.

- Dossier fusion club saison 2020/2021 :

Le pré projet fusion des clubs de Port/Saône et Scey/Saône a été adressé à la Ligue de Bourgogne Franche-Comté dans les délais impartis.

Notre instance est en attente de l'avis de la Ligue pour suite à donner, et la confirmation du projet par les clubs concernés.

III) Assemblée Générale du District ordinaire et extraordinaire (élective).

Compte tenu de la situation actuelle ne permettant pas la tenue de l'Assemblée Générale le 27 juin prochain comme initialement programmée, et des informations en notre possession, sur proposition du bureau du District, le Comité valide :

- L'organisation d'une seule Assemblée Générale extraordinaire élective et ordinaire (finances)
- La date retenue : samedi 14 novembre 2020 au matin

Suite au souhait du club de Vesoul Racing de maintenir l'accueil de cette AG, un contact a été pris avec Julien Rivet afin de l'informer de la nouvelle date pour lui permettre de réserver.

IV) Rapports activités des commissions de la saison 2019/2020.

Malgré le fait que la saison n'a pas pu aller à son terme, il est demandé aux Présidents de commissions d'adresser au secrétariat du District (sous format word) leurs rapports d'activité de la saison 2019/2020.

Un retour pour le 2 juin est souhaité.

Une publication de ces rapports sera réalisée courant juin 2020.

V) Seniors : arrêté des classements de la saison 2019/2020, au regard des obligations (terrain, équipes de jeunes, arbitrage, pénalités Fair Play).

Rappel décision du Comex de la FFF du 16 avril 2020 :

« - « arrêt des compétitions à la date du 13 mars (date de suspension des compétitions) quel que soit le nombre de matchs joués

- fixation des classements selon le quotient nombre de points obtenus / nombre de matchs joués afin de neutraliser l'effet des matchs reportés

- départage des clubs à égalité en fonction du règlement de la compétition concernée. Si le règlement de la compétition est inopérant ou ne permet pas le départage, application de critères fixés par la Fédération

- limitation du nombre de descentes à une par poule, en cohérence avec la disposition réglementaire prévoyant l'impossibilité de repêchage du dernier quelles que soient les circonstances

- fixation du nombre de montées en fonction des règlements prévalant pour la compétition concernée

- le dimensionnement des poules sera limité à 14 équipes au maximum ».

Dès lors, suite à cette décision, notre instance a travaillé en lien avec les modalités fixées, à cet égard, vous trouverez ci-dessous les éléments à valider afin de clôturer les classements de la saison 2019/2020.

- **Pénalités Fair Play saison 2019/2020 :**

Les clubs ont été avisés par courriel le 21 avril 2020 des pénalités Fair Play seniors + parution site internet du District.

Une présentation des classements avec la prise en compte des pénalités à la date du 13/03/2020 est annexée à ce Procès-verbal.

Le Comité Directeur valide ces classements qui seront adressés par courriel aux clubs et publiés sur le site internet du District.

- **Obligations vis-à-vis règlement des Terrains :**

Tous les clubs en position d'accession à l'échelon supérieur sont en règle vis-à-vis de ces obligations.

- **Obligations vis-à-vis du statut équipes de jeunes :**

Pas de club sanctionné sportivement pour la saison 2019/2020 conformément au document « tableau obligation statut équipes de jeunes saison 2019/2020 », validé par le Comité Directeur du 26 août 2019.

Les clubs sanctionnés financièrement seront informés prochainement via la commission Statuts et Règlements.

- **Obligations vis-à-vis du statut de l'arbitrage :**

Aucun club n'est concerné par les sanctions sportives relatives au statut de l'arbitrage (3^{ème} année d'infraction ou plus), sachant que pour cette saison 2019/2020, seul le 1^{er} niveau départemental de District est concerné par les sanctions (statut fédéral arbitrage en application). Le Procès-verbal de la commission concernée a été adressée aux clubs concernés le 30 avril 2020 + parution site internet du District.

- **Obligations vis-à-vis des éducateurs en Départemental 1 :**

Pas de club sanctionné sportivement pour la saison 2019/2020 conformément au document statut obligation éducateurs en Départemental 1, voté à l'Assemblée Générale du District du 29 juin 2019.

Les clubs sanctionnés financièrement seront informés prochainement via la commission Statuts et Règlements.

La commission Organisation des Compétitions se réunira prochainement pour établir la liste des équipes par niveau pour la saison 2020/2021.

Le Comité Directeur valide également les accessions en Ligue pour la saison 2019/2020 (sous réserve dossier en cours) :

- En R3 : St Loup/Corbenay/Magnoncourt et Fc 4 Rivières 2.

IMPORTANT :

Il est rappelé que les dossiers qui ont fait l'objet de décisions prises jusqu'au 13 mars 2020 et qui n'ont pas été sujets à recours ne seront pas repris et sont donc clos à ce jour.

VI) JEUNES U18 et U15.

Le Comité Directeur valide les classements de la saison 2019/2020 de la phase automne 2019, la phase printemps 2020 n'ayant pas pu débuter suite à l'arrêt des compétitions décidé par le Comex de la FFF à la date du 13 mars 2020.

Ces classements sont annexés à ce Procès-verbal.

Le Comité Directeur valide les critères d'accession en U18 et U15 Départemental 1 pour la saison 2020/2021.

Ces documents sont annexés à ce Procès-verbal.

VII) Organisation travail du District.

Depuis l'arrêt des compétitions, une note d'information/situation sanitaire a été adressée aux clubs par courriel pour parution site chaque fin de semaine.

Cette note inclut l'organisation du travail pour notre instance.

Depuis le lundi 30 mars 2020, la continuité administrative est assurée par le Directeur Administratif au quotidien avec le Président.

Jusqu'à la date prévue du déconfinement au 11 mai prochain, Le Directeur Administratif était présent 2 jours par semaine pour traiter les courriers, e-mails et appels téléphoniques éventuels, et conserver ainsi un lien interne et externe, le reste se réalisant en télé travail.

A compter du 11 mai 2020, le temps de travail en présentiel sera revu en augmentation avec une possibilité d'accueil du public uniquement sur rendez-vous dans le respect des règles sanitaires qui nous seront prochainement communiquées.

Des dispositions concernant l'activité des autres salariés, ont été prises après concertation et accord avec eux, en lien avec les possibilités proposées à ce jour par le gouvernement.

En fonction de la situation sanitaire qui sera celle du pays fin mai 2020, le retour progressif et/ou complet de l'ensemble des salariés pourra être envisagé au lundi 2 juin 2020, permettant la préparation de la saison 2020/2021 dont la date de démarrage n'est évidemment pas connue à ce jour.

RAPPEL :

Les décisions sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président du District,
Philippe PRUDHON

Le Directeur Administratif,
Raphaël TAVERDET